

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS3 dans sa séance du 12 au 15 mai 2025 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 30 juin au 2 juillet 2025 ;

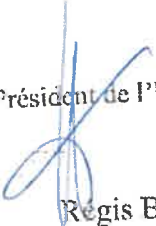
DECIDENT

- Article 1 :** Il est créé, à compter du 1^{er} janvier 2026, jusqu'au 31 décembre 2028, une unité mixte de recherche intitulée « BioPrev : Bien vieillir : de l'inflammaging à la prévention ».
- Article 2 :** Cette Unité est référencée pour l'Inserm : U 1352.
- Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :
Pôle Recherche, Faculté de Médecine
1 place de Verdun
59045 Lille France
- Article 4 :** L'Unité est administrativement rattachée, pour l'Inserm, à la Délégation régionale Nord-Ouest.
- Article 5 :** Monsieur Eric BOULANGER est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.
- Article 6 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE


Le Président de l'Université de Lille

Régis BORDET

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE


Le Directeur Général
CHU de Lille

Frédéric BOIRON